



Quelles démarches pour une filiation longue distance!

Par **ravapielle**, le **10/08/2009** à **09:10**

bonjour,

J'ai un enfant de 3 ans et demi non reconnu par son père.

J'ai réussi à recréer un contact après des années de refus de sa part.

Il vit à Saint Martin aux Antilles; Je vis à Nouméa en Nouvelle Calédonie.

Je ne connais pas sa décision quand à la démarche à suivre (soit aller directement à la mairie, soit faire une demande de filiation).

Pourriez-vous m'informer des démarches que lui ou moi devrions nous suivre si la deuxième solution s'imposait. (en tenant compte de nos lieux de vies).

Est-ce long?

Enfin, si son père peut exercer son droit parental, mon fils devra-t-il lors de ses vacances partir aux Antilles?

merci de votre aide.